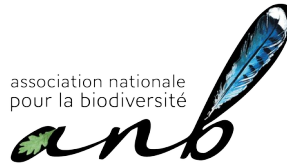


Communiqué de Presse du 16 février 2024



association nationale
pour la biodiversité



Ligue
des droits de
l'Homme



A69, à la « Crem'Arbre », les autorités mettent le feu aux poudres

Depuis le 9 février, les forces de "l'ordre" se livrent, en toute illégalité, avec la complicité active des services municipaux et des pompiers, à des exactions en bordure de la ZAD dite de la Crém'arbre à Saïx : tirs de grenades de toutes sortes, enfumage par combustion de matériaux divers: bois, plastiques, pneus, jusqu'à de la paille apportée à cette fin. Ces actes, qui ont pour objectif de terroriser "écureuils" et militant.es au sol, mettent ces derniers en danger de mort. En effet, des scènes surréalistes abondamment documentées par les opposants sur place, montrent les forces de l'ordre et les agents municipaux, nourrissant respectivement les foyers d'incendie et dirigeant les fumées toxiques vers les grimpeurs installés dans les arbres. Des bombes contenant des substances chimiques explosives ont ensuite été lancées par les F. O. en direction des foyers d'incendie. Hier encore, les forces de l'ordre ont déversé de l'essence aux pieds des arbres dans lesquels les écureuils sont installés, incendié en soirée une cabane située en pleine forêt, 2 gros spots ont été dirigés cette nuit vers les grimpeurs, les privant ainsi de sommeil et ce matin, tout ravitaillement leur a été interdit. Des centaines de clichés ainsi que des heures de vidéos sont actuellement rassemblés afin d'appuyer les faits, car la responsabilité pénale des auteurs de ces actes est clairement engagée.

Ces faits délictuels interviennent alors qu'une commission d'enquête parlementaire se met en place ce jeudi 15 février 2024 à l'Assemblée Nationale sur les aspects juridiques et financiers du dossier d'autoroute A69, dossier dans lequel d'importantes zones d'ombres ont été identifiées.

De nombreux éléments font apparaître qu'il n'y a pas eu de recherche sincère et sérieuse d'une alternative (routière et ferroviaire) à ce projet autoroutier, et nous rappelons que la Justice ne s'est toujours pas prononcée sur le recours sur le fond.

Les infractions à la législation qui s'accumulent chaque jour sur le chantier de l'A69 ont déjà fait l'objet du dépôt d'un référé pénal environnemental en ce début de semaine.

En raison de la gravité des événements actuels, une plainte contre X pour mise en danger volontaire de la vie d'autrui est déposée ce jour auprès du Procureur du tribunal de Toulouse.

Pour Claire DUJARDIN, avocate au barreau de Toulouse, chargée du dépôt de cette plainte, aux côtés de sa consœur Alice TERRASSE chargée des aspects environnementaux du dossier :

"Les pratiques des forces de l'ordre sont totalement inadmissibles. Nous refusons qu'un nouveau drame arrive pour que les instances compétentes se saisissent d'une expertise approfondie du dossier."

Nous appelons à nouveau à un moratoire immédiat du projet avec la suspension du chantier pour :

- laisser le temps au nouveau Ministre de prendre connaissance du dossier,
- permettre à la commission d'enquête parlementaire qui débute ce jour de mener à bien ses travaux,
- permettre à la Justice d'examiner pleinement et sereinement ce dossier sur le fond.

Nous réclamons également avec force la mise en place d'une Inspection Générale de l'Environnement et du Développement Durable (par l'IGEDD) relevant du Ministère de l'Ecologie. Cette même Inspection ne pouvant conclure selon nous qu'à l'ineptie totale de ce projet d'autoroute, comme elle avait conclu à l'ineptie du barrage de Sivens en son temps, bien après le commencement des travaux et la mort tragique de Rémi FRAISSE.

Nous ne pouvons accepter le passage en force actuel mettant en péril la vie de militant.es et détruisant de façon irréparable des centaines d'hectares de zones sensibles et de terres fertiles, le tout en violation du Code de l'Environnement, du Code de la Santé Publique, du Code Pénal, et du code de la Sécurité Intérieure. Nous notons également que maire et préfet violent actuellement le Code Général des Collectivités Territoriales en ne faisant pas cesser le trouble.

Aucun de ces actes délictueux ne doit être passé sous silence et rester impuni!
Nous réclamons la restauration de l'Etat de Droit sur le dossier A69!

GNSA- Groupe National de Surveillance des Arbres : <https://gnsa...>

Attac

ANB- Association Nationale pour la Biodiversité

La Ligue des Droits de l'Homme Toulouse

Collectif La Voie est Libre : <https://www.lvel.fr/>

